

# **Contingents de fécule de pomme de terre: campagnes 1998/1999, 1999/2000 et 2000/2001**

1997/0300(CNS) - 28/04/1998

La commission a approuvé un rapport de Mme Encarnacion REDONDO JIMÉNEZ (PPE, ES) concernant la fécule de pomme de terre, utilisée par l'industrie. Ce produit bénéficie d'une aide qui permet aux amidonneries de l'obtenir à un prix concurrentiel par rapport aux autres produits de base, notamment le maïs. Cette aide n'est accordée que dans les limites d'un contingent communautaire de 1,5 million de tonnes à répartir entre les pays producteurs. Mais le rapporteur s'est posé la question: pourquoi aider les pommes de terres à usage industriel, produites essentiellement en Allemagne et aux Pays Bas et dans la France du Nord, et non les pommes de terres à usage alimentaire, produites dans toute l'Union, pour lesquelles il n'existe aucune organisation de marché et aucun soutien, malgré une proposition de la Commission de 1992 ? La commission, suivant son rapporteur, invite donc la Commission à instaurer également certaines mesures de soutien en faveur des producteurs de pommes de terre alimentaires. En outre, elle a accepté l'idée d'une réduction de la prime pour la production d'amidon à partir de la fécule de pommes de terre, car elle estime que l'industrie bénéficie déjà d'une aide excessive et injustifiée par rapport à l'amidon fabriqué à partir de céréales.